

Concours Photo dans le cadre des 125 ans des Amis de la Nature

Dans le cadre de la journée internationale des Amis de la Nature proposée par l'IAN, la fédération française organise un concours photo sur le thème de l'eau, sous toutes ses formes.

Règlement

Concours photo organisé par la fédération française des Amis de la Nature, dite Amis de la Nature France

Organisateur : Amis de la Nature France

Responsable : Christine Schmitt

Dates : du 27 juin 2020 12:00 au 27 août 2020 à 12 h (fin de soumission des photos et vote du public)

Envoi des photos : en ligne à l'adresse pollunit.com/polls/anf125ans

Délai d'envoi des photos : 27 août 2020 à 12h.

Lieu et remise des prix : Gîte de Vaucottes (Amis de la Nature de Fécamp) le 19 septembre 2020

Vote par points.

1) Règlement et thème

1. Ce concours est ouvert à tous les adhérents des Amis de la Nature. Il est nécessaire de fournir son numéro d'adhérent pour participer. Des vérifications seront réalisées, en cas de défaut d'adhésion, le participant sera disqualifié.
2. Il s'agit d'un concours individuel.
3. Les participants garantissent qu'ils sont les seuls possesseurs des droits et éléments de leurs images et autorisent les organisateurs à utiliser gratuitement leurs images pour assurer la promotion de ce concours via les supports des Amis de la Nature France. Ils permettent également à la Fédération d'utiliser ces images dans ses publications sur tous supports pendant une durée de 5 ans.
4. Le thème retenu est : L'eau

2) Conditions de participation

1. Ce concours est gratuit, obligation de posséder une adresse courriel et d'être adhérent aux Amis de la Nature.
2. L'envoi des fichiers se fera uniquement par internet sur le site : pollunit.com/polls/anf125ans
3. Chaque auteur participera avec un maximum de 2 images en couleur et/ou en noir & blanc



4. Après inscription, il lui suffira de charger ses fichiers sur le site dédié
5. Ces fichiers rentrants obligatoirement dans un format minimum de 12 Mpx (4242x2828 px) et d'un poids maximum de 50 Mo (en cas de résolution inférieure, le chargement des photos ne sera pas possible)
6. Les titres comporteront un maximum de 25 caractères
7. Le concours est limité à 500 images.

3) Vote (par internet)

1. En fonction du nombre d'images reçues, une présélection pourra être réalisée.
2. Les notations seront réalisées par les internautes directement sur le site du concours.
3. Le vote est permis une seule fois par personne. Un système par contrôle de l'adresse courriel et par vérification de l'adresse IP sera mis en place pour éviter les participations multiples.
4. Le vote se fait en parallèle des envois de photos par les auteurs pour permettre à un grand nombre de personnes de participer et au public de voter.

4) Jury final

1. Le jury final sera composé par la présidente nationale Christine Schmitt, Jean-Michel Harp (président de l'association locale de Fécamp) et un photographe extérieur : Johann Touanen.
2. Les images seront projetées dans un ordre aléatoire.

5) Récompenses et autres

Les 10 meilleures images seront récompensées comme suit :

- Les 3 meilleures images photos : un tirage sur bois 20*30 cm, un séjour de 2 nuits pour 4 personnes dans un hébergement Amis de la Nature, ainsi qu'un livre du centenaire des Amis de la Nature.
- Les 7 images suivantes : un tirage sur bois 20*30 cm, une nuit pour 2 personnes dans un hébergement Amis de la Nature ainsi qu'un exemplaire du livre du centenaire des Amis de la Nature.

Les photos lauréates composeront une exposition itinérante qui voyagera entre les installations des Amis de la Nature France et sera exposée lors du Congrès d'Évian en mai 2021. Elle pourra également être exposée au siège de la Fédération. Les 3 premières images seront tirées en 50x60cm caisse américaine et les 7 suivantes en 20x30cm encadrées.

Un livre photo sera réalisé à partir des 50 meilleures images et sera vendu à prix coûtant.